

CD/SS - 30/11/2020

---

# CONCOURS D'ENTRÉE EN ÉCOLE D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES ANNEE 2022

*Candidats relevant de l'article 6 de l'arrêté du 23 juillet 2012  
Relatif à la formation conduisant au  
Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste*

**Quota: 25 places**

**Report : 1**

**Places ouvertes : 24**

---

**Clôture des inscriptions : vendredi 4 février 2022**

*(cachet de la poste faisant foi)*

**Date du concours :**

- épreuve écrite (admissibilité) : jeudi 10 mars 2022 à 10h

- épreuve orale (admission) : jeudi 21 avril 2022

**Dossier à renvoyer impérativement par courrier à :**

Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon

19, avenue de Maison Blanche - 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex

**Téléphone secrétariat :** 01.49.44.36.44

**E-mail :** s.serbin@ifits.fr

[www.ifits.fr](http://www.ifits.fr)

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

---

**PIECES A FOURNIR**  
**POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE**  
**D'INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE 2022**  
**Candidats relevant de l'article 6 \***

1. La **fiche d'inscription**, ci-jointe, complétée et signée.
2. Une **photo d'identité** (à coller ou agraffer sur la fiche d'inscription ci-jointe).  
Cette photo doit être « tête nue, de face, et sur fond blanc » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
3. Une photocopie lisible certifiée conforme par le candidat<sup>1</sup> de la **carte d'identité recto verso ou du passeport** en cours de validité.
4. Une **demande écrite** de participation aux épreuves de sélection.
5. Un **curriculum vitae (format papier et numérisé)**.
6. Un **projet de formation motivé (format papier et numérisé)** 3000 caractères maximum (espaces inclus), police calibri 11

**Consignes pour la rédaction du curriculum vitae et du projet de formation motivé**

Séparer le CV et le PFM numérisés par un saut de page avant numérisation en format PDF

N'envoyer qu'une seule pièce jointe en **format PDF**.

Nommer le fichier en respectant ce format (en MAJUSCULES et en utilisant le tiret du 8): NOM PATRONYMIQUE (jeune fille)\_initiale prénom \_CV\_PFM

Par exemple : DUPONT\_S\_CV\_PFM

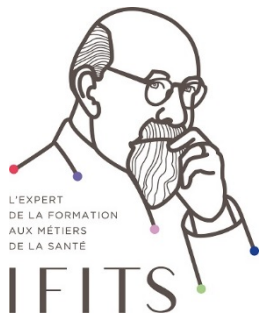
Envoi à IADE@IFITS.FR

7. Un **état des services** avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'Infirmier Diplôme d'Etat attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois (à vingt quatre mois) minimum au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.
  - Pour les Infirmiers Diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice établi par les service fiscaux de leur lieu d'exercice et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieures à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier. **(Les bulletins de paies, les contrats et décisions ainsi que les formulaires Pôle Emploi et Unedic ne sont pas pris en compte).**
  - Pour les intérimaires, un **certificat de travail** attestant de la globalité des heures travaillées devra être fourni.
8. Une photocopie des **titres, diplômes ou certificats** :
  - A – Recto verso du Diplôme d'Etat d'Infirmier français ou d'un pays membre de la C.E.E. Pour les diplômes infirmier C.E.E. : recto verso du diplôme infirmier obtenu + traduction en français,
  - B – Photocopie du diplôme du baccalauréat,
  - C – Attestation d'enregistrement à l'ARS avec le **numéro d'enregistrement ADELI**,
  - D – **Numéro d'enregistrement à l'Ordre infirmier (justificatif d'inscription ou copie carte professionnelles ONI**,
  - E – Diplômes universitaires (DU, DIU, Licence, Master...),
  - F – Autres diplômes ou titres (AFGSU...).
9. Un **certificat médical** attestant que le candidat a subi les vaccinations obligatoires fixées par l'article L.3111-4 du code de la santé publique, selon l'Article 9 du Titre 4 « des conditions Générales d'admission de l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste ». **(La copie du carnet n'est pas prise en compte).**
10. Le **Pass sanitaire à jour**.
11. L'**autorisation de diffusion sur internet**, ci-jointe, complétée et signée.
12. Un chèque bancaire ou postal de **98 Euros**, à l'ordre de **l'Agent Comptable du G.I.P.**  
**Ces droits d'inscription restent acquis, même en cas de désistement, d'absence ou d'échec au concours.**  
**COÛT DE LA 1ÈRE ANNEE DE FORMATION : Avec financeur : 9 551 euros/Sans financeur : 8 480 euros**

\* De l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste

<sup>1</sup> La présentation de l'original sera exigée lors de l'admission définitive.





## AUTORISATION DE DIFFUSION SUR INTERNET

(NOM PATRONYMIQUE ou NOM DE NAISSANCE, NOM USUEL)

L'école des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat de l'IFITS de Neuilly sur Marne affiche en ligne, sur son site internet, les résultats du concours ainsi que les candidats admissibles, puis admis aux épreuves de sélection.

Merci de compléter le formulaire d'autorisation ci-dessous.

-----

Je soussigné(e), Mme – Mr :

Nom patronymique (de naissance) : .....

Nom d'épouse : .....

Prénom : .....

Autorise

Refuse

La diffusion de mon nom sur le site [www.ifits.fr](http://www.ifits.fr)

Fait à ..... Le .....202...

Signature :